

Inscriptions en cours pour le Programme de certification professionnelle en gestion des terres (Cohorte 2026–2027)

Chefs, conseillers et gestionnaires de bande,

Nous avons le plaisir d'annoncer que la période d'inscription pour le Programme de certification professionnelle en gestion des terres (PCPGT) est présentement ouverte. Ce programme de formation entièrement financé, administré par l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA) et soutenu par Services aux Autochtones Canada (SAC), offre une occasion importante aux membres des communautés des Premières Nations d'acquérir une expertise en gestion des terres de réserve et en soutien au développement durable.

Grâce à ce programme, les participants peuvent acquérir des connaissances pratiques et des compétences essentielles pour une gestion efficace des terres. À la fin du programme, les diplômés recevront une certification reconnue dans un domaine en forte demande, contribuant ainsi à renforcer la capacité communautaire et à créer des voies vers des carrières valorisantes.

Toutes les Premières Nations disposant de terres de réserve en vertu de la *Loi sur les Indiens* sont admissibles à présenter une demande, qu'elles participent actuellement ou non au Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR). Veuillez noter que les communautés du PGETR doivent s'assurer qu'elles emploient un gestionnaire des terres certifié à travers le PCPGT ou qu'une personne participe activement à la formation afin de respecter les exigences du programme.

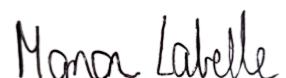
Si votre Première Nation souhaite présenter une demande pour le PCPGT ou en savoir plus sur le PGETR, nous vous invitons à communiquer avec votre bureau régional de SAC ou à écrire à rlemp@sac-isc.gc.ca. Des renseignements supplémentaires sur le PCPGT et les coordonnées des bureaux régionaux de SAC sont inclus dans les annexes ci-dessous.

Nous vous encourageons à diffuser largement cette occasion au sein de votre communauté et nous avons hâte de soutenir vos efforts en matière de gestion des terres.

Cordialement,



Leona Irons
Directrice Exécutive
Association nationale des
gestionnaires des terres autochtones



Manon Labelle
Directrice par intérim
Développement des terres communautaires
Services aux Autochtones Canada



Pièces jointes - Annexe A : Programme de certification professionnelle en gestion des terres

Annexe B : Foire aux questions

Annexe C : Liste de contacts régionaux

ANNEXE A : PROGRAMME DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EN GESTION DES TERRES

Le Programme de certification professionnelle en gestion des terres (PCPGT) propose une formation professionnelle aux gestionnaires des terres des Premières Nations afin qu'ils puissent consolider leurs connaissances et leurs compétences à l'aide d'un processus à deux niveaux. Le but de ce programme est d'aider les Premières Nations à renforcer leur capacité à gérer efficacement leurs terres et leur environnement en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Lorsqu'un gestionnaire des terres termine avec succès le Niveau I : formation postsecondaire et le Niveau II : formation technique, il reçoit un certificat professionnel en gestion des terres de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA). Cette certification, reconnue partout au Canada, certifie qu'un gestionnaire des terres respecte les normes professionnelles, demeure à jour dans son domaine et adhère à un code d'éthique.

Niveau I : Formation postsecondaire

Ce niveau est offert en anglais par l'Université de la Saskatchewan, l'Université Algoma et l'Université de Vancouver Island, et en français par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Selon l'établissement, la formation peut être dispensée en personne, en ligne ou selon une approche combinée. Cette formation fournit aux nouveaux gestionnaires des terres les connaissances fondamentales dont ils ont besoin pour gérer les aspects juridiques et environnementaux de leurs terres de réserve.

Les participants reçoivent une reconnaissance officielle de l'université une fois la formation terminée. Pour connaître les détails et les dates limites d'inscription, veuillez consulter le site Web de l'établissement concerné :

- **Université de la Saskatchewan - Kanawayihetaytan Askiy Program** (en anglais seulement)
[<https://admissions.usask.ca/kanawayihetaytan-askiy.php>](https://admissions.usask.ca/kanawayihetaytan-askiy.php)
- **Algoma - Aki and Environmental Stewardship Program** (en anglais seulement)
<https://algomau.ca/academics/programs/geography-geology/professional-lands-management-certification-program-plmcp-level-1/>
- **Université Vancouver Island - Professional Indigenous Lands Management Certificate** (en anglais seulement)
<https://www.viu.ca/programs/arts-humanities-social-sciences/professional-indigenous-lands-management-certificate>
- **Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue - Microprogramme de 1^{er} cycle en gestion territoriale en contexte autochtone**
<https://www.uqat.ca/etudes/etudes-autochtones/microprogramme-1er-cycle-en-gestion-territoriale-en-contexte-autochtone/>

Niveau II : Formation technique

Ce niveau offert par l'ANGTA met l'accent sur les compétences pratiques nécessaires aux responsabilités quotidiennes liées à la gestion des terres. Pour compléter le Niveau II, les participants doivent obtenir 18 crédits, comprenant cinq cours techniques obligatoires et un cours optionnel. Les cours sont dispensés selon une combinaison d'apprentissage en personne et en ligne, chaque cours étant offert sur une période de quatre semaines.

Après avoir terminé la formation postsecondaire et la formation technique, les diplômés obtiennent une certification nationale reconnaissant leur expertise en tant que professionnels en gestion des terres. Les gestionnaires des terres qui participent au Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR) doivent envoyer leur certificat des niveaux I et II du PCPGT par courriel à la personne-ressource responsable du PGETR de leur bureau régional en vue de confirmer l'obtention de leur niveau de formation et, si le niveau II a été obtenu, pour indiquer que leur Première Nation est admissible à recevoir le plein montant de financement opérationnel du PGETR.

La réussite du Niveau I est fortement recommandée, mais n'est pas obligatoire avant de commencer le Niveau II. Les deux niveaux doivent être complétés pour obtenir la certification, et les participants peuvent choisir de suivre le Niveau II avant le Niveau I ou de suivre les deux niveaux simultanément.

ANNEXE B: FOIRE AUX QUESTIONS

Quelles sont les étapes pour présenter une demande au Programme de certification professionnelle en gestion des terres (PCPGT)?

Premièrement, la Première Nation identifie une personne qui suivra le PCPGT en son nom. Une fois cette personne choisie, la Première Nation communique avec son bureau régional de Services aux Autochtones Canada (SAC) ou envoie un courriel à rlemp@sac-isc.gc.ca pour manifester son intérêt pour le programme. SAC examine ensuite la demande en fonction de la disponibilité des fonds et des critères d'admissibilité (par exemple, la Première Nation gère des terres de réserve en vertu de la *Loi sur les Indiens*) et transmet sa décision à la Première Nation.

De quelle façon une Première Nation reçoit-elle le financement nécessaire pour couvrir les coûts liés à la formation de niveau I du PCPGT?

Les Premières Nations qui administrent leurs terres en vertu de la *Loi sur les Indiens* sont admissibles à un financement dans le cadre du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR) pour couvrir les coûts du PCPGT. Les étapes suivantes doivent être prises pour obtenir un financement en vue de suivre la formation.

- Le demandeur doit suivre le processus d'inscription de l'établissement d'enseignement postsecondaire de son choix.
- La Première Nation et/ou le demandeur envoient ensuite les documents suivants à l'administration centrale de SAC, à l'adresse rlemp@sac-isc.gc.ca :
 - Une lettre d'appui de la Première Nation confirmant son approbation à ce que le demandeur suivre une formation en son nom;
 - La lettre d'acceptation de l'établissement d'enseignement postsecondaire.
- SAC confirme la réception des documents et envoie l'approbation du financement à la Première Nation et/ou au demandeur.
- Les fonds sont transférés à la Première Nation, qui est responsable du paiement des factures liées à la formation.

Les coûts de participation à la formation de niveau II du PCPGT sont également admissibles au financement. Ce financement est fourni directement par l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA). Pour de plus amples renseignements sur le processus et sur les dépenses admissibles pour le niveau II, veuillez communiquer directement avec l'ANGTA¹.

À quel montant s'élève le financement disponible pour la formation de niveau I du PCPGT, et à quoi ces fonds peuvent-ils servir?

Pour la formation postsecondaire de niveau I offerte en personne et en ligne (c.-à-d. à l'Université Algoma, à l'Université de la Saskatchewan et à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue), le financement disponible est de 22 000 \$. Les dépenses admissibles comprennent, sans s'y limiter :

- les frais d'inscription;
- les frais de scolarité;
- les frais de déplacement (le millage, les tarifs aériens);
- les frais d'hébergement;
- les coûts des repas;

¹ <https://nalma.ca/units/professional-development-unit> [en anglais seulement]

- les frais liés à des besoins mineurs en matière de matériel (p. ex. pour couvrir les frais liés à une imprimante, à une tablette ou à un ordinateur si un tel équipement n'est pas fourni dans le cadre de la formation, ou les coûts supplémentaires liés à Internet ou aux données cellulaires).

Pour une formation postsecondaire de niveau I qui est offerte intégralement à distance (c.-à-d. par l'Université Vancouver Island), le financement disponible est de 15 000 \$, car il n'y a pas de coût de déplacement, d'hébergement et de repas pour l'étudiant.

Une Première Nation qui est déjà dotée d'un gestionnaire des terres certifié peut-elle faire une demande de financement pour former d'autres gestionnaires des terres par l'entremise du PCPGT?
Oui. Les Premières Nations peuvent avoir besoin que des employés supplémentaires obtiennent la certification pour des raisons telles que la planification de la relève, les exigences liées à la charge de travail ou le roulement du personnel. Bien que la priorité puisse être accordée aux Premières Nations qui n'ont pas déjà reçu de financement, SAC déploiera tous les efforts possibles afin de répondre aux demandes.

Qu'est-ce que l'évaluation de la reconnaissance des acquis?

Les gestionnaires des terres qui possèdent une expérience professionnelle considérable dans leur domaine pour le compte d'une Première Nation peuvent présenter à l'ANGTA leur candidature pour une évaluation de reconnaissance des acquis afin d'obtenir leur certification du PCPGT. Veuillez communiquer avec l'ANGTA pour en savoir davantage sur ce processus.

De plus amples renseignements sur le PCPGT et sur l'évaluation de reconnaissance des acquis sont disponibles au <https://angta.ca/>.

ANNEXE C : LISTE DE CONTACTS RÉGIONAUX

Atlantique

Krista MacDonald
Responsable – Gestion des terres et ajouts aux réserves
Courriel : Krista.MacDonald@sac-isc.gc.ca
Téléphone : 902-669-0864

Québec

François Simard
Responsable – Terres et ressources
Courriel : francois.simard3@sac-isc.gc.ca
Téléphone : 418-455-7584
Boîte de réception générique : qcterresqclands@sac-isc.gc.ca

Ontario

Shannon Doyle
Responsable – Opérations foncières
Courriel : Shannon.Doyle@sac-isc.gc.ca
Téléphone : 416-949-1793

Manitoba

Andrew Johnson
Responsable régional principal – Opérations foncières
Courriel : andrew.johnson3@sac-isc.gc.ca
Téléphone : 431-277-7982

Saskatchewan

Tanner Ring
Superviseur – Gestion des terres
Courriel : tanner.ring@sac-isc.gc.ca
Téléphone : 306-501-3135

Alberta

Hannah Schlamp
Responsable régional principal – Opérations foncières
Courriel : hannah.schlamp@sac-isc.gc.ca
Téléphone : 780-901-0258

Colombie-Britannique

Jean MacDonald
Responsable – Modernisation des terres
Courriel : jean.macdonald@sac-isc.gc.ca
Téléphone : 604-506-4679
Boîte de réception générique : modernisationderes-landsmodernization@sac-isc.gc.ca

Territoires du Nord-Ouest

Laurence Bilodeau

Responsable de programme et chef de projet

Courriel : laurence.bilodeau@rcaanc-cirnac.gc.ca

Téléphone : 867-669-2539